



Carac Épargne Vivre Ensemble

Un contrat d'assurance vie sélectionné par l'Unapei pour les personnes handicapées

Un engagement profond en faveur du handicap

Forte de 92 ans d'expérience, la Carac met son savoir-faire au service des acteurs de la protection des personnes handicapées ou bénéficiant de mesures de protection.

Un accompagnement personnalisé

Parce que la mission de protection est lourde de conséquences pour la personne protégée et lourde de responsabilités pour le tuteur, le curateur ou la personne qui en a la charge, la Carac met toute son expérience à votre service pour vous aider dans vos démarches d'accompagnement.

Des conseillers spécialisés

Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de conseillers mutualistes spécialisés connaissant toutes les particularités juridiques, réglementaires, fiscales et financières de la protection juridique.



DEP 011 - Carac - Conception/édition: 04/2016 - Illustration: Olivier Charrel - Crédit photographique: Thinkstock - Certification de la gestion durable des forêts Document publicitaire sans valeur contractuelle. Informations connues au 01/01/2017

La Carac, une mutuelle d'épargne à taille humaine

La Carac s'adresse à toutes les personnes soucieuses de performance et d'intégrité dans la gestion de leur placement.

La Carac conçoit, gère et distribue des solutions d'épargne, de retraite et de prévoyance. Elle gère 11.2 milliards d'euros d'actifs et conseille plus de 349 000 adhérents.

La Carac, le sens des responsabilités

Dotés d'une solide expertise en matière d'épargne, de retraite et de prévoyance, les conseillers mutualistes de la Carac vous accompagnent à chaque grande étape de la vie de la personne protégée. Ils vous apportent ainsi des réponses précises et adaptées en respectant rigoureusement ses intérêts.

La Carac, un service de qualité et de proximité

Avec ses agences réparties sur toute la France et ses conseillers itinérants, la Carac vous apporte un véritable service de qualité et de proximité.

Les conseillers mutualistes Carac sont ainsi au quotidien au service des tuteurs, curateurs et mandataires judiciaires.

www.carac.fr

www.epargnonssolidaire.fr

[facebook.carac](https://facebook.com/carac)

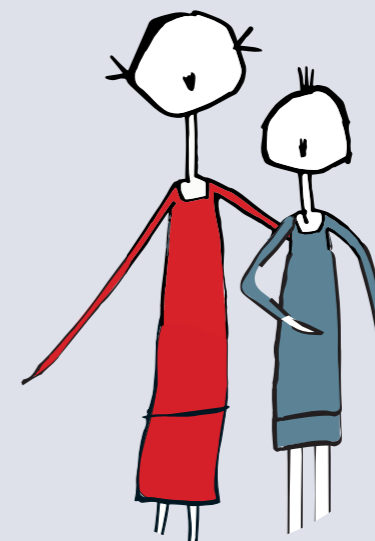


N° Cristal 0 969 32 50 50
APPEL NON SURTAXÉ

Carac

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité
SIREN : 775 691 165

Siège : 2 ter, rue du Château - 92577 NEUILLY-SUR-SEINE cedex
N° CRISTAL : 0 969 32 50 50 (Appel non surtaxé)
www.carac.fr - www.epargnonssolidaire.fr - Facebook.carac



Une épargne pour
préserv
leurs
intérêts ...

Construisez une épargne sur-mesure pour réaliser les projets de vie des personnes handicapées.

Un contrat d'assurance vie sélectionné par l'UNAPEI



Carac Épargne Vivre Ensemble

(*) Compte Épargne Vivre Ensemble est un produit d'assurance vie monosupport libellé en euros.

Taux net de frais sur épargne gérée, hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ce taux s'applique aux garanties en cours au 31 décembre de l'exercice concerné. Il ne s'applique pas en cas de décès ou de rachat au cours de l'exercice concerné.



N° Cristal 0 969 32 50 50
APPEL NON SURTAXÉ

www.carac.fr www.epargnonssolidaire.fr

2,45%

TAUX DE RENDEMENT NET EN 2016
HORS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX

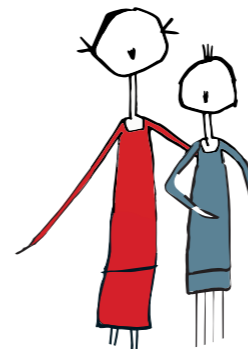
Carac Épargne Vivre Ensemble

2,45%

TAUX DE RENDEMENT NET EN 2016 (1)
HORS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX

Unapei

Un contrat d'assurance vie conçu pour l'Unapei en faveur du handicap.



Une épargne sécurisée pour les personnes handicapées.

Une réponse aux attentes des personnes en situation de handicap

Constitution d'un capital, compléments de revenus, transmission du patrimoine... Accessible dès 200 euros de versement, Carac Épargne Vivre Ensemble a été conçu pour répondre aux projets de vie de la personne protégée.

Une solution 100% sûre⁽¹⁾

En matière d'épargne, il est recommandé au représentant légal, tuteur ou curateur de pratiquer une gestion avisée et prudente de l'épargne de la personne dont il a la responsabilité.

Avec Carac Épargne Vivre Ensemble, vous disposez d'une solution 100% sûre. Les intérêts sont comptabilisés par quinzaine et définitivement acquis⁽¹⁾.

Des performances inscrites dans la durée

Avec plus de 11 milliards d'euros d'actifs, la Carac est le principal gestionnaire mutualiste. Sa gestion financière et ses excellents résultats garantissent les performances de ses solutions et préservent ainsi les intérêts de ses adhérents sur le long terme.

(1) Taux net de frais sur épargne gérée, hors prélèvements sociaux et fiscaux. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs. Le taux de rendement est servi sur l'épargne en compte au 31 décembre de l'exercice. Il ne s'applique pas aux garanties dénouées par décès ou rachat au cours de l'exercice concerné. En cas de décès, le taux en vigueur est fixé à 0,55 % (hors frais sur épargne gérée et hors prélèvements sociaux et fiscaux) pour 2017 ; en cas de rachat celui-ci est de 0,00 % (hors frais sur épargne gérée et hors prélèvement sociaux et fiscaux) pour 2017. - (2) Sauf acceptation des bénéficiaires en cas de décès et sous conditions. - (3) Imposition des intérêts et application des prélèvements sociaux et fiscaux conformément à la législation en vigueur. - (4) En cas de sortie en rente, celle-ci est soumise à la fiscalité des rentes viagères à titre onéreux et aux prélèvements sociaux et fiscaux. - (5) Sous conditions et selon la législation en vigueur. L'Épargne Handicap est réservée aux personnes majeures et non retraitées en situation d'invalidité reconnue par la législation en vigueur. Elle ne profite pas aux personnes qui n'ont pas leur domicile fiscal en France. - (6) Au décès, les bénéficiaires désignés sont exonérés des droits de succession et du prélèvement forfaitaire de l'article 990I du CGI dans les limites définies par la législation en vigueur au 01/01/2017 – les prélèvements sociaux et fiscaux s'appliquent.

Une épargne disponible à tout moment⁽²⁾

En cas de besoin, vous disposez de tout ou partie de votre épargne sous forme d'avance ou de rachat. En cas de rachat total, vous pouvez demander la perception de votre épargne sous forme de capital⁽³⁾ ou de rente viagère⁽⁴⁾

Le cadre fiscal de l'épargne handicap⁽⁵⁾

Pour les personnes qui souffrent d'un handicap qui les empêche d'exercer une activité professionnelle normale, l'option épargne handicap permet d'assurer des revenus sous forme de capital ou de rentes viagères à la personne handicapée qui le souscrit, tout en lui offrant des avantages fiscaux spécifiques⁽⁵⁾ :

FISCALITÉ

- ✓ Chaque versement ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 25 % du montant total des primes versées, dans la limite d'un plafond global de versements annuels de 1 525 euros, plus 300 euros par enfant à charge.
- ✓ Les rentes constituées dans le cadre d'un contrat épargne handicap n'entrent pas en compte dans le calcul de l'allocation aux adultes handicapés, dans la limite de 1 830 euros par an.
- ✓ Exonération des prélèvements sociaux annuels sur les intérêts du fonds en euros.

Une transmission hors droits de succession⁽⁶⁾

Conjoint, enfant(s), ou autre personne de votre entourage, avec Carac Épargne Vivre Ensemble, vous désignez librement le(s) bénéficiaire(s) de votre choix. La transmission de votre capital se fait hors droits de succession⁽⁶⁾.

Fiche Technique



Carac Épargne Vivre Ensemble : une solution 100% sûre pour se constituer un capital ou un complément de revenus.

Age à l'adhésion :

- Aucune limite d'âge

Versements :

- Versement minimum à l'adhésion : 200 euros (frais inclus)
- Versements ultérieurs minimums : 200 euros (frais inclus)
- Versements minimums par mois en cas de prélèvements automatiques mensuels : 30 euros (frais inclus)

Frais :

- Sur versements : 2,44 % maximum
- Sur épargne gérée : 0,55 %

Rendements :

- 2016 : 2,45 % ⁽¹⁾

Garanties offertes :

- Sortie en capital⁽³⁾ ou rente viagère⁽⁴⁾
- À votre décès, le(s) bénéficiaire(s) choisi(s) recevra(ont) le capital correspondant à l'épargne acquise.

Disponibilité :

- Rachat⁽³⁾
- Avance

Fiscalité :

- Assurance vie⁽³⁾⁽⁶⁾
- Epargne handicap⁽⁵⁾